Image not found or type unknown

CABINET DE RECOUVREMENT POUR ABONNEMENT A UNE SALLE DE FITNESS

Par **candythery77**, le **01/04/2019** à **16:46**

BONJOUR

Ma fille étudiante a souscrit un abonnement dans une salle de sport. Le contrat indique : "FITNESS ILLIMITE 6 MOIS MINIMUM avec prélèvement mensuel" en mars 2018. Le premier prélèvement était en mars 2018.

Elle n'a pas reçu de courrier ou mail l'informant d'un quelconque renouvellement ou autre.

A l'automne les prélèvements continuaient. Elle a fait opposition auprès de sa banque et a fait un courrier recommandé avec AR pour mettre en avant la loi Chatel et le fait qu'elle n'a pas été informée de la poursuite de l'abonnement.

Il n'y a personne dans la salle, il y a de temps à autres des coatchs extérieurs. Son courrier AR est du 30 novembre et il est revenu le 13 février car ils n'ont pas été le récupérer.

Dans les avis sur internet une personne mentionne se fait également.

Comment résilier dans ces conditions.

Aujourd'hui nous recevons un courrier d'un cabinet de recouvrement qui réclame le solde d'une créance sans indiquer à quoi cela correspond plus des frais et dommages et intérêts...

Comment réagir ? Le club propose 3 formules :

"FITNESS ILLIMITE 12 MOIS MINIMUM" (pour elle, ils ont rayés 12 par 6 puisqu'elle voulait souscrire 6 mois seulement).

"FITNESS ILLIMITE SANS ENGAGEMENT"

"FITNESS ILLIMITE 12 MOIS PAIEMENT COMPTANT"

"Au dos est indiqué que le présent contrat est conclu pour une durée indétermninée avec une période minimale selon l'abonnement souscrit, durée durant laquelle l'hadérent ne peut pas résilier. A l'issue du contrat celui ci peut être résilié à tout moment par lettre AR avec 1 mois de préavis." Pour ma fille la période est 2 mois : modification manuellement sur le contrat.

C'est contradictoire. C'est une durée indéterminée ou non ? Dans la mesure ou c'était 6 mois,

qu'il n'y a pas eut de courrier pour l'informer de son renouvellement. Qu'en pensez-vous

Merci de vos conseils.

Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés